Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215601535-20261104-2026_077-DE

**COMMUNE DE PEAULE**
**Département du Morbihan**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 20
Pouvoirs : 1
Votants : 21

L'an deux mille vingt-six, le 2 novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier le mercredi 28 novembre 2026, s'est réuni, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François BREGER, Maire de PÉAULE

**N° 2026-077**

**PRESENTS** : M. BREGER Jean François, DEGRES Lauriane, BOSQUILLON DE JENLIS Eric, ETIENNE Patricia, MOREAU Alain, PROVOST Odile, PARAZINES Claude, CRUAUD Muriel, RYO Nathalie, DE BIZEMONT Loeïza, STEVANT Anthony, LECLAIRE Elodie, GURIEC David, DELAUNAY Gwénola, TRICHEREAU Benoit, RYO Gaël, PICAUD Nolwenn, RICHARD Yvon, ROUSSE Alexandre, RIVIERE Allan
**ABSENTS** : RYO Audrey, PERION Erwan, LE PENUIZIC Jean-Marc,
**POUVOIR** : RYO Audrey donne pouvoir à Patricia ETIENNE
**SECRETAIRE** : ETIENNE Patricia

***Objet : VIE MUNICIPALE – Renouvellement de la convention multi-services avec la FDGDON 56***

**Le Procès-verbal de la séance a été affiché à la porte de la Mairie**
**Le 4 novembre 2026**

Monsieur le maire explique que la convention multi-services passée avec la FDGDON 56, 8 avenue Edgard Degas - CS 92110 – 56019 VANNES CEDEX, arrive à échéance le 31/12/2026, et qu'il y a lieu de la renouveler.

La FDGDON propose des solutions pour contrôler, maîtriser et réguler les populations d'organismes nuisibles, pour gérer les nuisances occasionnées par des animaux protégés.

Cette convention permet en outre, d'accéder à :

- Des formations gratuites à la lutte contre les taupes pour l'ensemble des administrés et pour le personnel communal ;
- La mise à disposition d'effraies (protection des cultures) à des conditions préférentielles
- La rétrocession de matériel de piégeage (cage-pièges) à tarif préférentiel
- Des prestations diverses à tarif préférentiel (échenillage)
- Au programme de réduction des nuisances causées par les pigeons domestiques en zone urbaine
- Divers conseils auprès des élus, agents communaux et administrés

En effet la FDGDON 56 est régulièrement contactée pour apporter son aide et son expertise dans le domaine de lutte contre les nuisibles (pigeons, étourneaux, chenilles, frelons asiatiques, fouines, insectes ravageurs divers...).

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 349.86 € (contre 323.94 € pour la précédente convention), et la convention est signée pour une durée de 3 ans.

Au vu des éléments présentés ci-dessus, le Conseil délibère par 21 voix pour :

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215601535-20261104-2026_077-DE

- **RENOUVELER** la convention multi-services passée avec la [illegible] Edgard Degas - CS 92110 – 56019 VANNES CEDEX, pour la période 2027-2028-2029, pour un montant de 349.86 € par an ;

- **AUTORISER** le Maire à signer ladite convention, et tous actes afférents.

Le Maire
Jean François BREGER